

Université de Genève

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1985

1985

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU RECTORAT

Le rectorat a choisi de mettre délibérément l'accent, dans ce rapport, sur un certain nombre de thèmes et de les aborder très concrètement. D'où les tableaux et les graphiques auxquels il se réfère, et qui ont été regroupés dans le chapitre suivant.

Il n'est évidemment pas possible de fournir un compte rendu, même superficiel de tous les problèmes que le rectorat a traités au cours des 39 séances plénières qu'il a tenues durant l'année (dont deux séminaires de réflexion) ou qu'il a abordés avec les doyens et présidents d'école, dans les 16 séances du collège des recteurs et doyens, encore moins de refléter le travail de gestion quotidien terriblement chronophage. Les thèmes abordés dans les pages qui suivent: les hommes, les structures et les moyens matériels ne sont donc qu'un choix limité, qui laisse de côté bien des dossiers importants et toujours ouverts comme par exemple la procédure de consultation du nouveau règlement d'application de la loi et la préparation du nouveau règlement de l'Université.

Les soucis évoqués dans le rapport de l'an dernier ne se sont pas dissipés au cours de l'année écoulée. Ils peuvent être rappelés dans les mêmes termes: accroissement du nombre des étudiants, limitation des ressources financières et explosion des connaissances. Il s'y est ajouté cette année des doutes et des questions sur les activités de certains membres de la communauté universitaire, qui ont retenu quelque temps l'attention publique.

Le rectorat ne saurait donc conclure ce rapport, aussi limité soit-il, sans souligner que les faiblesses de quelques-uns ne sauraient jeter le doute sur le travail de l'ensemble des enseignants, des chercheurs et du personnel administratif et technique. Et sans rappeler sa volonté de maintenir, en dépit des difficultés matérielles, un enseignement de haut niveau et une recherche de qualité. Avec l'appui de tous, il sait que cette volonté est une force agissante, qui permettra de surmonter les obstacles présents.

Le rectorat saisit cette occasion pour exprimer à tous les membres de la communauté universitaire sa reconnaissance pour tous les efforts accomplis durant cette année, en particulier à tous ceux qui se dévouent dans les commissions, les conseils, et aux postes de responsabilité.

Les étudiants

Le tableau 1, «Etudiants inscrits selon le domicile des parents» met en évidence la répartition, qui varie de faculté à faculté, des étudiants. Cette répartition est, en partie,

liée au type de diplôme décerné. L'ELCF et l'ETI comptent la proportion la plus importante d'«étrangers» (plus de la moitié de leurs étudiants): l'ELCF permet aux étudiants dont la pratique du français est insuffisante pour poursuivre un cursus académique de parfaire leur maîtrise de notre langue; l'ETI, outre sa renommée internationale, exige à l'admission la connaissance de plusieurs langues autres que le français. A l'inverse, la faculté de Médecine et l'EEPS, réglementées par des dispositions fédérales, n'offrent pratiquement pas de débouchés professionnels aux étrangers. Entre ces deux extrêmes, on trouve la FPSE: la catégorie «Suisse» y est, proportionnellement aux autres facultés et écoles, la plus représentée. Ce phénomène est très certainement lié à la Convention romande qui permet de suivre un cursus d'étude spécifique, en PSE, dans les différentes universités de Suisse romande.

Le *tableau 2*, «Répartition des nouveaux étudiants immatriculés» montre que les nouveaux étudiants restent très attirés par 4 facultés: les SES, les lettres, les sciences et le droit, ce qui contribue, pour l'ensemble des étudiants, à un taux de progression de 3,7% par rapport à 1983 (à la même date, le taux de progression pour 1983 par rapport à 1982 était de 3,3%). Cette augmentation globale se répartit de manière inégale entre les facultés et écoles qui confirment toute l'évolution enregistrée en 1983 sauf à la faculté des Sciences dont l'effectif des étudiants amorce une nouvelle progression après un recul. Toutefois, il faut signaler que la Faculté des lettres, cette année comme en 1983, voit ses effectifs diminuer.

Les *tableaux 3 et 4* «Répartition des étudiants inscrits», traduisent l'évolution du nombre d'étudiants selon les facultés et écoles. On y relèvera, pour l'essentiel, que deux facultés (les sciences et les SES) voient leurs effectifs progresser. A l'inverse, la FPSE, depuis 1982-83, et la Faculté des lettres, depuis 1983-84, connaissent un afflux moindre. Seules les facultés de médecine et de droit conservent des effectifs stationnaires.

Le marché de l'emploi influence-t-il le choix des étudiants? Les sciences et les SES offrent en effet des débouchés toujours plus nombreux dans l'informatique, une des branches les plus sollicitées.

En ce qui concerne l'admission de candidats non titulaires d'un certificat de maturité, *tableau 5*, on observe une certaine stabilité de leur nombre chaque année (environ une centaine). L'année académique 1983-84 a connu une baisse des candidatures, donc des immatriculations, qui ne s'est pas confirmée en 1984-85.

Dans le *tableau 6* «Auditeurs», on notera le nombre toujours plus important de personnes qui s'inscrivent à l'université pour y suivre un ou plusieurs cours de leur choix. Ces personnes ne peuvent prétendre à un diplôme, mais peuvent, si elles le souhaitent, se présenter à des examens semestriels ou annuels particuliers.

Enfin, l'Université du 3^e âge, *tableau 7*, offre aux «plus de 60 ans» essentiellement des cours-conférences. La croissance des effectifs se poursuit, mais elle est moins prononcée que pour d'autres catégories d'étudiants (sans maturité, auditeurs, etc.)

Les activités sociales

Assurance-maladie collective des étudiants: au cours de l'année écoulée, l'Université a dénoncé le contrat la liant à ses assureurs. Elle en a négocié un nouveau, présentant un certain nombre d'avantages, entre autres la création d'une commission de gestion paritaire d'une part et, d'autre part, la création d'un fonds permettant d'apporter une aide directe dans un certain nombre de cas non prévus par les statuts. En outre, l'antenne fonctionnant au service d'information sociale sera à même de traiter les dossiers des étudiants. Quant au montant des cotisations, il a passé de frs 39.- à frs 50.- par mois,

mais cette augmentation est compensée pour la plupart des étudiants par l'entrée en vigueur de la loi sur les subsides personnalisés.

Restaurant autogéré: encouragé par le rectorat, un groupe d'étudiants a ouvert un restaurant autogéré dans la «Datcha», le bâtiment annexe à l'ancienne Ecole de chimie. 60 à 80 repas y sont servis chaque jour. La Commission des taxes fixes a assuré la mise de fonds de départ. Ce restaurant fonctionne à la satisfaction générale.

Logements des étudiants: dans ce domaine, la situation reste toujours aussi préoccupante. Sur 900 dossiers traités par le service des logements et restaurants universitaires, seuls 240 ont pu être satisfaits. Comme, cependant, de nombreux étudiants s'inscrivent à plusieurs endroits à la fois, on ne saurait déduire de cette différence le nombre d'étudiants qui n'ont pas pu trouver de solution à leur problème de logement. Une commission paritaire rectorat/étudiants, mise sur pied en automne 1983, a élaboré toute une série de projets dont aucun, pour l'instant, n'a pu cependant être concrétisé. Seule l'extension de la Cité universitaire est actuellement assurée: à la rentrée 1986, ce seront 180 lits supplémentaires qui pourront être mis à disposition.

«Bourses» pour étudiants: lors de la campagne qui a abouti, le 10 mars 1985, au rejet par le peuple et le canton de la recantonalisation des bourses à la formation, plusieurs étudiants ont réussi à mobiliser les instances concernées par cette votation.

Les enseignants

Le *tableau 10* fournit un aperçu du nombre de professeurs nommés cette dernière année. En ce qui concerne les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, le nombre de nominations s'élève au total à 587 personnes.

Comme chaque année, nous avons résumé sur le *tableau 11* le nombre de postes occupés et de personnes engagées selon leur fonction et leur appartenance à une faculté ou école.

La commission de l'enseignement

Conformément au plan de travail annoncé dans le programme 1983-1987 du rectorat, la Commission de l'enseignement a choisi trois domaines prioritaires d'activité: l'encadrement des étudiants de première année, la formation pédagogique des enseignants et la formation continue. Les groupes de travail constitués sur ces thèmes ont formulé au cours de l'année leur mandat, rassemblé des éléments d'information et suggéré déjà quelques actions ponctuelles. Ainsi, le groupe chargé de la formation pédagogique des enseignants a-t-il mis sur pied une demi-journée consacrée à l'autoévaluation des enseignants et à l'autoscopie et lancé en vue de cette manifestation, qui a eu lieu le 23 novembre 1984, une invitation à l'ensemble des enseignants de l'Université qui a rencontré un écho réjouissant. Mais le problème des départs, changements d'orientation, échecs, comme celui des débouchés préoccupent également la Commission de l'enseignement. Des contacts ont été pris, notamment avec l'Office d'orientation et de formation professionnelle, afin de coordonner les efforts dans ce domaine.

Le nouveau projet informatique

Dès son entrée en fonction, le rectorat a décidé de réaliser le plan présenté dans le rapport du professeur V. Zakharov en 1983. A cet effet, les structures informatiques existantes ont été modifiées et un répertoire informatique a été constitué, présidé par le recteur, ainsi qu'une commission des utilisateurs et une commission d'allocation des ressources. Ces structures ne sont pas nécessairement destinées à se perpétuer au-delà de

la période du mandat du présent rectorat et la composition du directoire sera modifiée en fonction de la réalisation du projet.

Au premier janvier 1984, un groupe de planification, présidé par le professeur Zakhorov, et bénéficiant de l'appui de spécialistes du CERN ainsi que de divers secteurs de notre Université, a été mis sur pied. Sa mission a consisté à pousser les études techniques, à amorcer un dialogue avec les utilisateurs actuels et potentiels de moyens informatiques et à préparer un volumineux document, publié en août 1984, définissant les demandes faites aux fournisseurs. En parallèle, le rectorat a présenté au Conseil d'Etat une demande de crédit d'équipement de 17,25 millions. Ce crédit a été accepté par le Gouvernement en 1985 pour être soumis aux députés.

En plus des tâches de planification du nouveau système, il a fallu continuer à faire fonctionner les installations existantes et équiper certains secteurs d'urgence. Les décisions à prendre dans chaque cas ont été souvent difficiles, car il est nécessaire de s'assurer, dans toute la mesure du possible, de la compatibilité des faits avec le nouveau projet informatique, ou alors de leur nécessité et de leur urgence, afin de pouvoir les considérer comme amortis lorsque le nouveau réseau sera opérationnel. Le personnel, tant technique, administratif qu'académique engagé dans les différentes tâches informatiques a dû fournir un effort considérable pour faire face à la situation.

Budget

A partir de 1985, l'Etat de Genève passe sous le régime du nouveau modèle de compte.

Pour l'Université, la réforme aboutit en 1985 à un élargissement de son budget qui intégrera les éléments suivants:

| | | |
|---|-----|--------------|
| Transfert des rubriques économat | Fr. | 573 500.— |
| Introduction des charges sociales | Fr. | 31 340 000.— |
| Intérêts de la dette | Fr. | 6 445 000.— |
| Amortissement | Fr. | 12 890 000.— |
| | Fr. | 51 248 500.— |

On inscrira également des recettes pour un montant de l'ordre de Fr. 59 509 000.—. Le *tableau 12* des dépenses d'exploitation de l'Université tient compte des transformations ci-dessus.

Pour les investissements, le nouveau modèle de compte comptabilise la tranche nette d'investissement sur un compte séparé. Cette tranche viendra augmenter le patrimoine administratif figurant au bilan. Celui-ci sera amorti annuellement de 10% sur la valeur résiduelle, ce qui explique l'introduction au budget de fonctionnement d'une nouvelle rubrique «amortissement du patrimoine administratif».

L'année 1985, comme 1984, est donc une année de transition par le passage au nouveau modèle de compte. La structure du budget et des comptes doit s'adapter à ces nouvelles normes. Cette adaptation ne peut se faire que progressivement, gênée qu'elle est, par la redéfinition des moyens informatiques de l'administration centrale. Il ne serait, en effet, pas rentable de procéder à une transformation profonde des comptes et du budget sans tenir compte du remplacement prochain de l'ordinateur central qui supporte actuellement ces deux fichiers.

Le budget 1985 reste dans la ligne de la politique annoncée par le budget 1984:

- effort prioritaire en postes pour les sciences humaines (+ 25 postes),
- crédits pour les sciences et la médecine,
- accent mis sur les bibliothèques et l'indexation des crédits de routine (+ 4,5%),

- crédits extraordinaires pour le renouvellement de l'équipement,
- projet informatique (+ Fr. 634 000.—),
- augmentation relativement importante du corps intermédiaire,
- faible augmentation du personnel administratif (un seul poste).

A la suite du vote par le Grand Conseil du crédit de renouvellement de l'équipement de Fr. 6 000 000.— ainsi que du crédit d'acquisition de nouveaux équipements de Fr. 950 000.— pour 1984 et 1985, le rectorat a mis sur pied une procédure d'utilisation des crédits conformément à la ventilation entre les facultés qui avait été prévue dans le projet de loi.

Une Commission d'autorisation a d'ores et déjà attribué sur dossier la totalité de la première tranche 1984 allouée à l'Université, soit Fr. 3 950 000.—.

Relevons que l'essentiel de ces crédits extraordinaires va aux facultés des sciences et de médecine: Fr. 4 800 000.— sur les Fr. 6 950 000.—, soit 69%, ce qui avait été prévu par le plan quadriennal.

La planification

Après la publication du plan quadriennal 1984/87 en septembre 1983, la commission de développement et de planification a poursuivi sa réflexion sur la base d'une consultation critique des facultés quant aux méthodes et procédures adoptées pour l'établissement de ce document. Il ressort de cette consultation que:

- la procédure fédérale, trop longue et mal équilibrée, n'a pas permis une réflexion en profondeur sur les perspectives de développement de l'Université;
- le plan, malgré les efforts entrepris pour lui donner un caractère plus gestionnaire, n'est encore que rarement utilisé dans la gestion courante des facultés;
- la réflexion qualitative doit aller au-delà des quatre ans et développer des programmes d'action visant des objectifs à plus long terme;
- l'évolution de la conjoncture a exigé que l'accent soit mis sur la survie et la consolidation au détriment des projets d'innovation.

En conséquence, la commission, avec l'accord du rectorat et du collège des recteurs et doyens, a décidé de faire précéder l'élaboration du plan 1988/91 d'une réflexion à plus long terme et de caractère plus prospectif dont les résultats serviraient de base aux programmes d'action développés dans le prochain plan.

Un questionnaire a été adressé aux facultés et écoles qui ont fait part de leurs réflexions au printemps 1985.

Cette réflexion prend en compte les facteurs culturels, sociaux et économiques et s'interroge sur les grandes mutations et leurs effets éventuels sur l'enseignement et la recherche.

La consultation interne est accompagnée d'une réflexion extraordinaire sous la forme d'un colloque qui a réuni en mai 1985 des personnalités venant d'horizons divers. De leur côté, le collège des recteurs et doyens et l'administration centrale ont procédé également à une réflexion prospective dont les premiers résultats seront disponibles dès l'automne 1985 sous la forme d'une synthèse publiée par le service des plans pluriannuels et du budget.

Les bâtiments universitaires

Les récents développements intervenus dans le domaine des bâtiments universitaires s'inscrivent dans le cadre de la politique définie par le rectorat en 1979. Rappelons que celle-ci décidait de poursuivre l'implantation de l'Université en ville, autour de trois pôles:

- la zone Bastions pour les facultés des sciences humaines,
- Champel pour la Faculté de médecine,
- la zone du bord de l'Arve pour la Faculté des sciences.

Le *tableau 14* confirme les craintes formulées par le rectorat depuis plusieurs années au sujet de la dégradation de la capacité d'accueil en matière de locaux qui continuent à se vérifier, en raison de la croissance régulière du nombre d'étudiants. Face à cette situation préoccupante, voire critique dans la plupart des facultés et écoles, il est encourageant de constater que l'année 1984-85 a été marquée par une évolution favorable de tous les projets de construction, à différents stades d'élaboration, même si leur réalisation accuse un retard important par rapport à l'urgence des besoins. Afin de pallier ce manque de locaux jusqu'à l'avènement des futurs bâtiments, il sera encore nécessaire d'avoir recours à la location, et ce sont plusieurs milliers de mètres carrés supplémentaires qui devront ainsi être accordés aux secteurs les plus défavorisés au cours des prochaines années.

Conscient de l'effort important que nécessite l'apport de ces nouvelles surfaces à la communauté universitaire, le rectorat tient à exprimer sa reconnaissance envers les Autorités cantonales et les différents services de l'Etat concernés pour leur compréhension et la bienveillance dont ils font preuve à l'égard de l'Université.

Programmes à long terme

Centre médical universitaire: les étages 5 à 9 des étapes 3C et 4D ont été achevés conformément au planning et remis aux utilisateurs le 9 novembre 1984, constituant quelque 4700 m² nets mis à disposition de la Faculté de médecine. Quant au restaurant, il sera ouvert pour la prochaine rentrée académique. Enfin, les étages inférieurs, dont environ 6000 m² nets sont destinés à la Faculté de médecine, seront mis en service au cours du printemps 1986.

Sciences III: Le bâtiment de Sciences III permettra de regrouper en un même lieu trois des quatre départements de la Section de biologie, qui sont actuellement dispersés en treize sites, dans des locaux vétustes et inadaptés aux exigences de leurs activités de recherche.

L'étude complémentaire de ce bâtiment s'est achevée en automne 1984 par la publication du devis estimatif détaillé; cette étude a mis l'accent sur la standardisation des installations techniques, ce qui a eu pour effet de réduire notablement les coûts par rapport au projet initial. Autre modification importante: il est maintenant prévu de commencer la construction par l'aile est, ce qui permettra de libérer en priorité des locaux occupés par la biologie dans la zone Bastions au profit des sciences humaines. La demande du crédit de construction est entre les mains du Grand Conseil, qui doit se prononcer prochainement. Les travaux pourraient alors débuter au cours de l'été 1985.

Uni III: situé sur l'emplacement de l'ancien Palais des expositions, ce bâtiment est destiné aux facultés des sciences économiques et sociales et de droit, à l'Ecole d'architecture, ainsi qu'au rectorat et à l'administration centrale. Il comprendra également des installations sportives et culturelles.

Le crédit d'étude a été voté par le Grand Conseil en date du 8 novembre 1984. Dès lors, les architectes mandatés ont lancé les études préliminaires en étroite collaboration avec le Département des travaux publics et le service des programmes à long terme de l'Université. Un groupe opérationnel comprenant des représentants des principaux utilisateurs potentiels a été constitué, dans le but d'assister le maître d'œuvre dans le choix des options fondamentales. Cette étude aboutira au dépôt de la demande du crédit de construction auprès du Grand Conseil, au cours du premier semestre de 1986.

Programmes à moyen terme

Animalerie d'Arare: cette construction, rendue nécessaire par l'ajournement des étapes 5E et 6F du Centre médical universitaire qui devaient comporter une extension à l'animalerie des étapes 3C et 4D ainsi que par la destruction de l'animalerie de l'Hôpital cantonal, est en activité depuis le mois d'août 1984.

Dépôt des bibliothèques au quai du Seujet: l'Etat de Genève a acquis en 1981 des locaux en cours de construction pour servir de dépôt aux différentes bibliothèques universitaires. Situés sur cinq étages d'un immeuble au quai du Seujet, ces locaux offrent une capacité de 35 000 mètres de rayonnages. Remis aux utilisateurs le 11 décembre 1984, les locaux ont reçu leur équipement au cours de l'hiver et ont été mis en service au printemps 1985.

Halle omnisports: les travaux de construction ont débuté au mois de juillet 1984 et l'avancement du chantier, conforme au planning, permet d'envisager la mise à disposition de cette halle pour la rentrée académique 1985. Réalisée grâce à un apport financier de la Fondation E. et L. Schmidheiny et du Fonds du Docteur Walthard, cette halle omnisports permettra enfin à l'Université de disposer de ses propres locaux de sport, même si l'occupation d'autres salles demeurera indispensable, le soir en particulier.

Extension de l'observatoire: à la suite du vote, le 13 septembre 1984, des fonds nécessaires à la construction, les travaux ont débuté en 1985 pour s'achever dans le courant de l'été 1986. Cette extension permettra à l'observatoire de Sauverny de répondre aux progrès de la recherche en astronomie et, en particulier, de participer aux travaux de l'Organisation européenne pour l'observation de l'hémisphère sud.

Réalisations à court terme

Pour l'année 1983-84, le bureau des bâtiments a disposé d'un crédit de 750 000 F pour l'aménagement et la transformation des bâtiments universitaires. Ce crédit a notamment permis les principales réalisations mentionnées ci-après.

Zone Bastions

Uni II

- pour la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation: création d'une salle expérimentale;
- liaisons informatiques.

Aile Jura

- adaptation des locaux de séminaires aux techniques modernes d'enseignement (audio-visuel);
- liaisons informatiques des bibliothèques avec le centre informatique de l'Etat de Vaud (CIEV).

Zone du bord de l'Arve

Ancien Palais des expositions

- réfection des locaux pour la mise à disposition de l'Ecole d'architecture.

Pavillon des isotopes

- mise en conformité de laboratoires.

Sciences II

- première partie de la restructuration et de la mise en conformité du dépôt des produits inflammables;
- adaptation de certains laboratoires à l'utilisation d'isotopes C.

Médecine dentaire

- installation de l'informatique pour l'administration;
- transformation de locaux à la suite de la nomination de nouveaux professeurs;
- mise en conformité selon les nouvelles normes de sécurité;
- création de blocs de traitements individuels;
- création d'un local lingerie.

Bibliothèques

Le crédit total des acquisitions des cent trente bibliothèques de l'Université de Genève pour 1984 s'est élevé à Fr. 2 500 000.- permettant de régler les 9000 abonnements de périodiques et d'acheter environ 30 000 monographies (*tableaux 16 et 17*).

Le plan d'informatisation des bibliothèques a permis l'introduction des bibliothèques de l'Ecole de traduction et d'interprétation, des sections de chimie et de physique dans le réseau. A la fin de l'année 1984, 28 terminaux étaient installés dans onze bibliothèques universitaires. Plus de 30 000 ouvrages ont à ce jour été versés par l'Université de Genève dans la base de données bibliographiques romande qui compte aujourd'hui 610 000 descriptions bibliographiques.

Au plan genevois, l'Université a signé une convention avec le Département de justice et police concernant l'informatisation de la Bibliothèque du Palais de justice et une autre convention avec la Ville de Genève portant sur l'informatisation de cinq bibliothèques scientifiques municipales dont la Bibliothèque publique et universitaire. Au 1^{er} janvier 1985, celle-ci a introduit l'informatique pour la gestion de ses catalogues marquant ainsi un pas important dans la vie de cette institution. La collaboration des cantons de Genève et de Vaud dans le domaine de l'informatisation des bibliothèques permet la création d'une base de données bibliographiques unique en Suisse et même en Europe. L'arrivée de Neuchâtel et Fribourg montre ainsi une réalisation pilote dans le domaine de la coordination universitaire.

A la fin du mois de novembre 1984, l'Université recevait les clés du dépôt des bibliothèques du quai du Seujet. Ces nouveaux locaux serviront à stocker un million et demi de volumes, ce qui permettra de décharger les bibliothèques de l'Université qui manquent cruellement de place.

Mars 1985